

# Mai 2020

| Dimanche                                                                                                                                                                                                 | Lundi                                                             | Mardi                                                                  | Mercredi                                                                                                                                                                                                                                                          | Jeudi | Vendredi | Samedi                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------|-------------------------------------------------------|
|  = Bacs bruns<br> = Collecte de feuilles |                                                                   |                                                                        |  = Encombrants                                                                                                                                                                   |       | 1        | 2                                                     |
| 3                                                                                                                                                                                                        | 4                                                                 | 5                                                                      | 6<br><br>                                                                                       | 7     | 8        | 9                                                     |
| 10<br><br><b>Fête des Mères</b>                                                                                         | 11                                                                | 12<br><b>Conseil municipal</b> (À huis clos et en visioconférence 20h) | 13<br><br><br> | 14    | 15       | 16<br><b>Livraison du compost</b><br>Voir détails p.4 |
| 17                                                                                                                                                                                                       | 18<br><b>Fêtes des Patriotes</b><br><b>Bureau municipal fermé</b> | 19                                                                     | 20<br><br>                                                                                      | 21    | 22       | 23                                                    |
| 24                                                                                                                                                                                                       | 25                                                                | 26                                                                     | 27<br><br>                                                                                   | 28    | 29       | 30<br><div>31</div>                                   |



**COMPLICE** des initiatives de sa communauté,  
**Desjardins** est fier d'apporter son appui aux  
 activités de la région.


**Desjardins**

450 746 7000

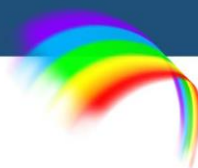
Coopérer pour créer l'avenir



Volume 16 - Numéro 4

Mai 2020

***S'immobiliser et s'entraider tous ensemble !***



## ***Dépannage alimentaire***

***(Toute demande sera traitée de façon confidentielle)***

***En ces moments difficiles, l'entreprise « Autobus Bibeau » en collaboration avec la  
Municipalité a décidé d'aider les personnes et familles dans le besoin  
en raison de la crise de la COVID-19.***

Un certificat-cadeau du Marché Blanchette & Vincent  
sera remis par la poste aux citoyens qui sont  
présentement dans le besoin, et ce, dans les meilleurs  
délais.

***Quantité limitée !***

Vous êtes une entreprise de Yamaska  
ou vous désirez vous impliquer  
en contribuant de façon financière ?

***Communiquez également avec nous !***

*Afin de faire une demande, et ce, en toute confidentialité, vous devez, obligatoirement vous inscrire avant le 7 mai 2020,  
auprès de Vickie Larouche au 450 881-3101 ou au [ylarouche@stdavid.qc.ca](mailto:ylarouche@stdavid.qc.ca)*

*\*Vous devrez simplement répondre à quelques informations afin d'être éligible. N'hésitez pas à demander !*



***Ça va bien aller ! Aidez-nous à partager l'information à nos citoyens !***

## Municipalité de Yamaska

### Mairie

100, rue Guilbault  
Yamaska (Québec) J0G 1X0

Téléphone : 450 789-2489  
Télécopieur : 450 789-2970  
Courriel : [info@yamaska.ca](mailto:info@yamaska.ca)  
Site web : [www.yamaska.ca](http://www.yamaska.ca)  
Facebook : [Municipalité de Yamaska](https://www.facebook.com/Municipalité-de-Yamaska)

### Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 12h30 à 16h30  
Vendredi 8h à 12h

---

### Les membres du Conseil municipal

#### Mairesse :

Diane De Tonnancourt 450 7892897  
[mairesse@yamaska.ca](mailto:mairesse@yamaska.ca) 450 808-2153

#### Conseillère et conseillers :

Danielle Proulx 450 808-3437  
[danielle\\_proulx\\_19@hotmail.com](mailto:danielle_proulx_19@hotmail.com)

Yvan Robidoux 450 517-0025  
[yvanrobidoux@outlook.com](mailto:yvanrobidoux@outlook.com)

Richard Thérout 450 789-0129  
[richard.theroux@bell.net](mailto:richard.theroux@bell.net)

Léo-Paul Desmarais 450 789-2175  
[diane.leopaul43@gmail.com](mailto:diane.leopaul43@gmail.com)

Martin Joyal 450 880-0386  
[martinjoyal6969@gmail.com](mailto:martinjoyal6969@gmail.com)

Alain Crevier 450 789-3427  
[acreviercpa@gmail.com](mailto:acreviercpa@gmail.com)

#### Direction générale :

Joscelyne Charbonneau 450 789-2489  
[directiongenerale@yamaska.ca](mailto:directiongenerale@yamaska.ca)

## Numéros de téléphone

Coordonnateurs des mesures  
d'urgence :

Diane De Tonnancourt  
450 789-2897  
450 808-2153

Urgence – Police – Incendie –  
Ambulance :  
9-1-1

Sûreté du Québec  
appel de service :  
310-4141 ou \*4141 (cellulaire)

Permis de construction,  
rénovation (sur rendez-vous)  
450 789-2489

Salle Léo-Thérout  
450 789-2007

Bibliothèque municipale (mardi)  
450 789-2007

Centre communautaire  
450 789-5353

Presbytère  
450 789-2115

S.P.A.D  
Sans frais 1 855 472-5700

Caisse Desjardins  
Centre Pierre-De Saurel  
450 746-7000

École intégrée de Yamaska  
450 746-3513

Bureau de poste  
450 789-2317

MRC de Pierre-De Saurel  
450 743-2703

CLSC du Havre  
450 746-4545

---

### Date de tombée

pour la prochaine édition :  
21 mai 2020

### Prochaine parution :

1<sup>er</sup> juin 2020

## Transport scolaire & voyages spéciaux



Jasmin Bibeau  
Propriétaire  
Cell.: 450 880-1430

188 Mgr Parenteau  
Yamaska, Qc J0G 1W0

Tél.: 450 789-0757  
Fax: 450 789-5693

Courriel: jibibeau@bellnet.ca

## MARCHE RICHELIEU BLANCHETTE & VINCENT

5, Mgr Parenteau,  
Yamaska, Québec J0G 1W0  
Téléphone et télécopieur  
450.789.2404



- Boeuf A-1, charcuterie, fruits & légumes, pain chaud, produits maison
- Café et sandwich
- Service de télécopies et photocopies
- Sac de glace et vers pour la pêche
- Livraison et commandes téléphoniques



**JEAN-BERNARD ÉMOND**  
Député de Richelieu

*« Je suis là pour vous! »*

**BUREAU DE CIRCONSCRIPTION**  
71, rue De Ramezay, bureau 101  
Sorel-Tracy (Québec) J3P 3Z1  
450 742-3781  
jean-bernard.emond.riol@assnat.qc.ca



**LOUIS PLAMONDON**  
Député de Bécancour | Nicolet | Saurel

307, route Marie-Victorin  
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6  
Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976

[louis.plamondon@parl.gc.ca](mailto:louis.plamondon@parl.gc.ca)

[www.louisplamondon.com](http://www.louisplamondon.com)

[LouisPlamondonBQ](https://www.facebook.com/LouisPlamondonBQ)



## La toilette et l'évier ne sont pas des poubelles!



### Déchets alimentaires

- Résidus de table : graisses et os

### Matières solides

- Lingettes
- Tampons et serviettes hygiéniques
- Condoms
- Soie dentaire
- Cotons-tiges
- Cheveux
- Petits animaux morts

### Résidus domestiques dangereux

- Huile à moteur
- Peinture
- Médicaments
- Produits nettoyeurs



## Réouverture de l'écocentre régional

**Sorel-Tracy, le 20 avril 2020** – La MRC de Pierre-De Saurel annonce la réouverture de l'écocentre régional le jeudi 23 avril à 9 h, mais avec des mesures de sécurité en lien avec la pandémie.

La MRC et le Recyclo-Centre, l'organisme responsable de sa gestion, ont convenu après plusieurs discussions de la reprise des activités à l'écocentre, et ce, dans les meilleurs délais. L'écocentre sera donc ouvert cette semaine jusqu'à dimanche (23, 24, 25 et 26 avril). Puis, l'horaire normal s'appliquera ensuite dès la semaine prochaine et de façon permanente, soit du mercredi au dimanche, de 9 h à 16 h 15.

Cependant, certaines mesures de sécurité seront appliquées :

- Les commis n'offriront plus d'aide aux citoyens pour le déchargement;
- Un maximum de cinq véhicules (jusqu'à nouvel ordre) sera autorisé à l'intérieur du site;
- Un employé sera positionné à l'entrée du site pour gérer le nombre de clients admis sur le site et pour les aviser des mesures d'hygiène et de sécurité à respecter.

Évidemment, les employés de l'écocentre seront soumis à des règles d'hygiène au travail strictes, telles que le lavage fréquent des mains et la désinfection des lieux de travail et de l'équipement. De même, ils devront également respecter les règles de distanciation sociale entre eux et avec la clientèle.

La MRC rappelle que les matières acceptées à l'écocentre sont les résidus de construction, rénovation et démolition (béton, ciment, bois, gypse, plâtre, etc.), la terre et les résidus verts en grande quantité, les métaux, les meubles et appareils électroménagers, les pneus, les résidus domestiques dangereux (peinture, chlore, huiles, diluants, batteries, etc.) et les déchets d'équipements électriques et électroniques (ordinateurs, imprimantes, téléviseurs, appareils photo, cellulaires, fils électriques, etc.). Enfin, la MRC rappelle aussi que les entrepreneurs ne sont pas acceptés.

-30-

Source : Josée-Ann Bergeron  
MRC de Pierre-De Saurel  
450 494-4296  
[jabergeron@mrcpierredesaurel.com](mailto:jabergeron@mrcpierredesaurel.com)

## Mot de la mairesse

La vie municipale au temps du coronavirus...

Depuis le dernier mois, peu de choses ont changé dans nos vies... Au moment où j'écris ces lignes, nous sommes toujours confinés dans nos demeures, tout en nous permettant quelques rares moments pour prendre des marches à proximité ou pour faire des courses essentielles. Nous avons la chance de vivre dans une région peu affectée par la COVID-19 et aux dernières nouvelles, notre municipalité est totalement épargnée par le virus. C'est très heureux puisque nous avons deux résidences où habitent, en grande majorité des personnes plus âgées lesquelles sont gravement touchées par le virus, ailleurs au Québec.



Malgré tout, la vie municipale poursuit ses activités mais de façon différente. Nous avons tenu notre rencontre mensuelle du mois d'avril par visioconférence et vous pouviez transmettre vos questions en les envoyant, à l'avance, par courriel. Vous trouverez dans la rubrique « Nouvelles du conseil » un résumé des principales décisions prises par le conseil.

Nous avons appris, la semaine dernière, que nous sommes dans l'obligation d'annuler la deuxième édition de la Fête du Nautisme. Dès lors, nous concentrerons nos énergies à la préparation de la Grande Épluchette qui se tiendra en septembre. Nous avons aussi pris la décision d'alléger le fardeau fiscal de nos citoyens qui vivent, durant cette période de crise, une situation financière plus précaire, en annulant les frais d'intérêts sur les taxes municipales et les droits de mutation et ce, jusqu'au 8 octobre prochain. Pour ceux qui pourront continuer à faire les versements, aux prochaines dates prévues, nous vous en remercions à l'avance, car cela contribuera au maintien du bon fonctionnement de la municipalité.

Nous vous avons déjà annoncé que nous étions en réflexion quant à la maximisation de l'utilisation de nos infrastructures municipales. Avec l'ajout de jeux d'eau qui devraient être installés prochainement au parc Léo-Guilbault, jumelés aux modules de jeux extérieurs, au terrain de balle-molle, nous souhaitons que ce parc devienne principalement le pôle de loisirs de la municipalité. Il devient évident que ce parc est l'endroit idéal pour y tenir, également, le camp de jour estival. Pour ce faire, nous avons mandaté une firme d'architecte pour étudier et élaborer un concept pour un projet d'agrandissement du bâtiment actuel pour des activités pour la famille et les loisirs en y intégrant des installations sanitaires et un abri qui serviront également en période hivernale pour les patineurs. Une analyse des programmes de subventions gouvernementales disponibles, très avantageuses pour ce type d'aménagement, nous ont amenés à aller de l'avant dans ce projet.

D'ici la fin de la crise que nous vivons actuellement, nous nous préparons afin que notre municipalité soit belle et accueillante pour la belle saison qui finira par arriver inexorablement...

Continuons le combat et ça va bien aller!

*Diane De Tonnancourt,*  
Mairesse de Yamaska



## ABRI TEMPO

Selon l'article 5.7 du règlement de zonage de la municipalité de Yamaska. Vous avez jusqu'au **15 mai** pour le démantèlement des abris temporaires (style Tempo).



**LA PROPRETÉ À  
YAMASKA,  
L'AFFAIRE DE TOUS!**

## Vente-débarras

Les citoyens de la Municipalité de Yamaska sont invités à effectuer une vente-débarras sans permis.

\*Pourrait être reportée à une date ultérieure

**ANNULÉE**

Pour les ventes-débarras sur le territoire de la Municipalité de Yamaska, toutes autres dates que celles indiquées précédemment, le responsable de la vente-débarras doit se procurer un permis, sans frais, au bureau municipal.



## Balayage et lavage des rues

La Municipalité de Yamaska procèdera au balayage et lavage des rues de son périmètre urbain **au cours du mois de mai** prochain.

## COMPOST «GRATUIT»

**Il y aura distribution de compost  
SAMEDI, 16 MAI 2020**

**Où :** Garage municipal au 178, rue Mgr-Parenteau  
**Heure :** de 8h30 jusqu'à épuisement de la matière

*\*Preuve de résidence requise.*

*Limite de 5 contenants de 20 litres.*

Si vous venez avec votre remorque, le tracteur du Service des Travaux publics y déposera le compost (une pelle équivaut à 100 litres environ)

**Apportez vos  
contenants et vos pelles !**



EN VIGUEUR DÈS MAINTENANT!

# INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT

AMENDE DE 500 \$ À 50 000 \$

(en plus du paiement d'une facture en certaines circonstances)



FEUX DE CAMP



FEUX D'ARTIFICE



INSTRUMENTS PRODUISANT  
DES FLAMMÈCHES



LANTERNES VOLANTES



INSTALLATIONS AVEC  
PARE-ÉTINCELLES ET DISPOSÉES  
SUR SOL DE TERRE BATTUE  
OU DE GRAVIER SONT PERMISES



## INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT SAUF :

Selon le règlement RM-2017 à l'article 6.1.A.2. Il est possible de faire des feux à ciel ouvert sans autorisation aux conditions suivantes :

- Allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale d'un mètre carré et d'une hauteur maximale des flammes d'un mètre ou dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet;
- Le contenant, le foyer ou le poêle doit être muni d'un pare-étincelle;
- Le placer à une distance minimale de 6 mètres de tout bâtiment et de 3 mètres des limites arrière et latérales du terrain.

Les feux allumés dans un grill ou un barbecue sont également autorisés sans que l'autorisation de la municipalité soit requise.

**\*UN PERMIS DE BRÛLAGE DOIT ÊTRE DEMANDÉ EN TOUT TEMPS AU BUREAU MUNICIPAL**



# Municipalité de Yamaska

## Assemblée publique de consultation

*\*Mesures temporaires en continuité des différentes mesures préventives adoptées  
visant à limiter la propagation de la COVID-19*

**(Règlement n° RY-79-2015-06)**

**Le 12 mai 2019 à 19h30**

AVIS PUBLIC, est, par la présente, donné aux contribuables de la Municipalité de Yamaska par la soussignée, Joscelyne Charbonneau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1<sup>e</sup> QUE lors d'une séance du Conseil tenue le 7<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2020, le Conseil de cette Municipalité a adopté le 1<sup>er</sup> projet de règlement suivant et prendra connaissance des commentaires de toutes personnes intéressées à s'exprimer concernant le règlement soit par courriel à [info@yamaska.ca](mailto:info@yamaska.ca) ou en déposant vos commentaires dans la boîte murale extérieure au 100, rue Guilbault et ce, au plus tard le 12 mai 2020 à 12h.

---

### Résumé du projet de règlement

#### Titre

Le présent règlement portera le titre de Règlement no RY-79-2015-06 amendant le Règlement de zonage no RY-79-2015 afin d'augmenter l'étendue de la zone Ca.4 à même une partie de la zone Ca.1.

#### But du règlement

Le présent règlement a pour but d'augmenter l'étendue de la zone Ca.4 à même une partie de la zone Ca.1, et de permettre que les usages autorisés actuellement dans la zone Ca.4 soient autorisés dans le secteur visé par ledit agrandissement.

*Que cette modification au règlement RY-79-2015 est prioritaire pour la Municipalité de Yamaska compte tenu d'un éventuel projet d'intérêt économique et touristique et que ce projet rajoutera des services additionnels pour les citoyens de la Municipalité.*

#### Changement des limites des zones Ca.4 et Ca.1

La zone commerciale de la zone Ca.4 est agrandie à même une partie de la zone Ca.1 afin d'inclure le lot numéro 5 078 541 et 5 078 542, à l'intérieur de ses limites, par le déplacement de la limite de la zone jusqu'au centre de la rue principale.

Les zones faisant l'objet du présent règlement sont localisées à l'ouest de la rivière Yamaska, tel qu'indiqué dans annexe I et II, faisant partie intégrante du présent règlement.

- 
- 2<sup>e</sup> QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, la Mairesse ou la personne nommée par le Conseil prendra connaissance des différents commentaires reçu par écrit et courriel des personnes et organismes qui se seront exprimées.
- 3<sup>e</sup> QUE le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité de Yamaska.

**Donné à Yamaska, MRC Pierre-De Saurel, ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2020.**

Joscelyne Charbonneau,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## *Nouvelles du Conseil*

### **FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2020**

*Considérant la maladie au Coronavirus (COVID-19) au Québec et conformément aux recommandations formulées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*, la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Yamaska, s'est tenue le mardi 7 avril 2020, à 20 heures, à huis clos par vidéoconférence.

Voici un résumé des résolutions du conseil municipal :

- Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale du 4 au 10 mai 2020 :  
« Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à faire connaître les bénéfices de l'astuce Ressentir c'est recevoir un message.
- Règlement de modification RY-79-2015-06 pour l'agrandissement de la zone CA-4;
- Règlement de modification RY-79-2015-07 pour l'agrandissement de la zone AG-14 et réduire la zone HV.2;
- Adoption du Budget 2020 Office municipale d'habitation (OMH) de Pierre-de-Saurel pour la contribution de la Municipalité de Yamaska au montant de 5 368 \$.
- Demande d'appel d'offres sur invitation pour travaux d'asphaltage du territoire 2020 sur divers chemins à l'intérieur des limites de la municipalité pour une quantité d'environ 600 tonnes ;
- La Municipalité ayant demandé des soumissions pour la réparation des nids-de-poule, le Conseil a résolu de retenir les services du Groupe 132 au coût de 238 \$/tonne métrique taxes applicables en sus ;
- La Municipalité ayant demandé des soumissions pour le nettoyage et balayage de rues, le Conseil a résolu de retenir les services des Entreprises Clément Forcier inc. pour un montant forfaitaire de 1 630 \$ taxes applicables en sus ;
- Le Conseil municipal a autorisé des travaux de pompage et de nettoyage du réservoir d'alun aux étangs aérés au montant de 1 280,39 \$ taxes applicables en sus par Environnement KMJ inc.;
- Proclamation de la Semaine des dons d'organes du 19 au 25 avril 2020 ;
- Autorisation d'achat d'un souffleur à feuilles professionnel pour les Travaux publics ;
- La Municipalité ayant demandé des soumissions pour l'entretien des espaces verts pour les saisons 2020, 2021 et 2022, le Conseil a octroyé un contrat aux entreprises Dutremble et Mongeau au montant de 10 000 \$ par année plus taxes applicables en sus conformément aux plan et devis fournis aux soumissionnaires ;
- Le Conseil a renouvelé les mandats au sein du Comité consultatif en urbanisme (CCU) à M. Léo-Paul Desmarais, membre conseiller municipal, Mme Louise St-Germain et M. Jean-Guy Morin, membres citoyens ;
- Avis de motion pour modification du Règlement RY-2020-01 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2020 ;
- Projet de Règlement de modification RY-2020-01-1 modifiant le Règlement RY-2020-01 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2020.

## Camp de jour - balle donnée et soccer 2020

Au moment de l'impression du journal, la Municipalité est toujours en attente des directives du gouvernement quant à la tenue du camp de jour, de la saison de soccer et de balle donnée.



### *Rampes de mise à l'eau*

Dans le contexte de la pandémie du coronavirus (COVID-19) et au moment de la publication du journal, l'ouverture des stationnements des rampes de mise à l'eau n'était pas encore confirmée.



### Permis de rénovation et de construction

Le service d'urbanisme est encore actif malgré la pandémie de la Covid-19. Pour faire une demande de permis, vous devez le faire soit par courriel à l'adresse : [permis@yamaska.ca](mailto:permis@yamaska.ca) ou par téléphone au 450 789-2489. Aucun rendez-vous ne sera fixé avec l'inspecteur en urbanisme.



**ALERTES  
MUNICIPALES**

**NOUVEAU  
SERVICE  
GRATUIT**

**Soyez informé  
immédiatement  
quand ça compte !**

**INSCRIVEZ-VOUS,  
C'EST GRATUIT!**

Recevez les alertes municipales  
où vous le désirez, selon  
vos besoins



collectes  
domestiques



avis d'ébullition



interruption de  
l'eau potable



bris d'aqueduc



risque  
d'inondation



avis  
important



déneigement



indice  
de feu

**et plus encore!**

**INSCRIVEZ-VOUS**

[yamaska.alertesmunicipales.com](http://yamaska.alertesmunicipales.com)  
450 789-2489



# Municipalité de Yamaska

## Assemblée publique de consultation

*\*Mesures temporaires en continuité des différentes mesures préventives adoptées visant à limiter la propagation de la COVID-19*

### **(Règlement n° RY-79-2015-07)**

**Le 12 mai 2019 à 19h30**

AVIS PUBLIC, est, par la présente, donné aux contribuables de la Municipalité de Yamaska par la soussignée, Joscelyne Charbonneau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

- 1° QUE lors d'une séance du Conseil tenue le 7<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2020, le Conseil de cette Municipalité a adopté le 1<sup>er</sup> projet de règlement suivant et prendra connaissance des commentaires de toutes personnes intéressées à s'exprimer concernant le règlement soit par courriel à [info@yamaska.ca](mailto:info@yamaska.ca) ou en déposant vos commentaires dans la boîte murale extérieure au 100, rue Guilbault et ce, au plus tard le 12 mai 2020 à 12h.

---

#### **Résumé du projet de règlement**

##### **Titre**

Le présent règlement portera le titre de Règlement no RY-79-2015-07 amendant le Règlement de zonage no RY-79-2015 afin d'augmenter l'étendue de la zone Ag.14 à même une partie de la zone Hv.2.

##### **But du règlement**

Le présent règlement a pour but d'augmenter l'étendue de la zone Ag.14 à même une partie de la zone Hv.2, et de permettre que les usages autorisés actuellement dans la zone Ag.14 soient autorisés dans le secteur visé par ledit agrandissement.

*Que cette modification au règlement RY-79-2015 est prioritaire pour la Municipalité de Yamaska compte tenu de la période de l'année où l'installation des roulottes saisonnières sera installée.*

##### **Changement des limites des zones Ag.14 et Hv.2**

La zone agricole de la zone Ag.14 est agrandie à même une partie de la zone Hv.2, en déplaçant la limite de la zone longeant le rang de l'île-du-Domaine Est entre le lot 5 078 069 jusqu'au lot 5 078 103 vers le centre de la rivière Yamaska.

Les zones faisant l'objet du présent règlement sont localisées à l'ouest de la rivière Yamaska, tel qu'indiqué dans annexe I et II, faisant partie intégrante du présent règlement.

---

- 2° QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, la Mairesse ou la personne nommée par le Conseil prendra connaissance des différents commentaires reçu par écrit et par courriel des personnes et organismes qui se seront exprimées.
- 3° QUE le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité de Yamaska.

**Donné à Yamaska, MRC Pierre-De Saurel, ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2020.**

Joscelyne Charbonneau,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



**Municipalité de Yamaska**  
**AVIS PUBLIC**  
**Demande de dérogation mineure**

*\* Mesures temporaires en continuité des différentes mesures préventives adoptées visant à limiter la propagation de la COVID-19*

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra à huis clos via vidéoconférence le mardi 12 mai 2020 à compter de 20 h, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Dérogation mineure numéro DM-2020-03**  
**Propriété située au 154, route Marie-Victorin Ouest**

L'objet de cette demande est le suivant:

- Rendre conforme l'implantation de la construction du garage, une remise, un abri d'auto, un coin de maison, dérogeant à l'article 10.4 et suivantes du règlement de zonage RY-79-2015

**Dérogation mineure numéro DM-2020-04**  
**Propriété lot 6 358 843, rang de l'île-du-Domaine Est**

L'objet de cette demande est le suivant:

- Permettre de modifier un lot dérogatoire afin d'agrandir les lots adjacents de l'autre côté de la rue, dérogeant de l'article 4.2 du règlement de lotissement RY-81-2019;

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures par courriel à [info@yamaska.ca](mailto:info@yamaska.ca) ou en déposant vos commentaires ou questions dans la boîte murale extérieure au 100, rue Guilbault et ce, au plus tard le 12 mai 2020 à 12 h.

Donné à Yamaska, ce 24<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2020.

Joscelyne Charbonneau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2020 À HUIS CLOS

Conformément aux recommandations formulées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Municipalité de Yamaska présentera exceptionnellement la séance ordinaire du Conseil municipal du mardi 12 mai 2020 prévue à 20 h à **huis clos**.

L'ordre du jour est toujours publié dans l'onglet «Ma municipalité» puis «séance du Conseil» sur le site [yamaska.ca](http://yamaska.ca) quelques jours avant chacune des séances.

-----

### Participation citoyenne

#### Période de questions pour la séance du Conseil du 12 mai 2020

Vous pouvez transmettre vos questions à votre Conseil municipal en prévision de la période de questions via le coupon ci-dessous que vous pouvez déposer dans la boîte murale extérieure au 100, rue Guilbault ou par courriel à : [info@yamaska.ca](mailto:info@yamaska.ca) au plus tard le 12 mai 2020 à 12 h.

Dans la mesure du possible, les questions transmises seront répondues par téléphone ou par courriel.

**Ces mesures temporaires s'inscrivent en continuité des différentes mesures préventives adoptées visant à limiter la propagation de la COVID-19.**

✂ \_\_\_\_\_ ✂ \_\_\_\_\_ ✂ \_\_\_\_\_ ✂ \_\_\_\_\_ ✂ \_\_\_\_\_ ✂ \_\_\_\_\_ ✂ \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Question : (*vous avez droit à une seule sous-question pour le même sujet*)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## **CORONAVIRUS (COVID-19) - MODIFICATION DES INTÉRÊTS ET DES PÉNALITÉS RELIÉS AU PAIEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE MUNICIPALE ET DROITS DE MUTATION.**

Considérant la situation actuelle liée à la pandémie du Coronavirus COVID-19;

Considérant le caractère unique et exceptionnel de la situation;

Considérant que la Municipalité de Yamaska est sensible à la réalité actuelle de cette période de crise sans précédent et désire mettre en place des mesures accommodantes pour les paiements de taxes foncières et des droits de mutation applicables pour l'année 2020;

Considérant l'article 981 du code municipal du Québec, qui stipule que le conseil peut, par résolution, modifier le taux d'intérêt applicable sur les arrérages de taxes pour différent;

Que la Municipalité de Yamaska fixe à 0% les taux d'intérêt et de pénalité applicable à tout versement exigible entre le 25 mars 2020 et le 8 octobre 2020;

Que la modification du taux d'intérêt et des frais de pénalité s'appliquent au paiement des taxes foncières et au paiement des droits de mutation;

Que durant cette modification, les propriétaires pourront payer librement des montants dus selon leur capacité de paiement.

Que cette modification est en vigueur du 25 mars 2020 jusqu'au 8 octobre 2020;

Qu'à partir du 9 octobre 2020, le taux décrété initial de 12 % annuel sera appliqué et le calcul des intérêts et pénalités se fera à compter des échéances dues;

## **PROJET DE L'AGRANDISSEMENT DU PAVILLON NOTRE-DAME DE L'ÉCOLE INTÉGRÉE D'YAMASKA**

- Le Comité conjoint, la Municipalité de Yamaska et la Commission scolaire de Sorel-Tracy, a tenu une rencontre via vidéoconférence le 16 avril dernier. Retour sur l'avancement des plans et devis et sur la cession du terrain qui appartient à la Municipalité à la Commission scolaire. Lors de la séance du Conseil municipal du 3 mars dernier, le Conseil municipal a résolu de demander un montant de 125 000 \$ à la Commission scolaire pour



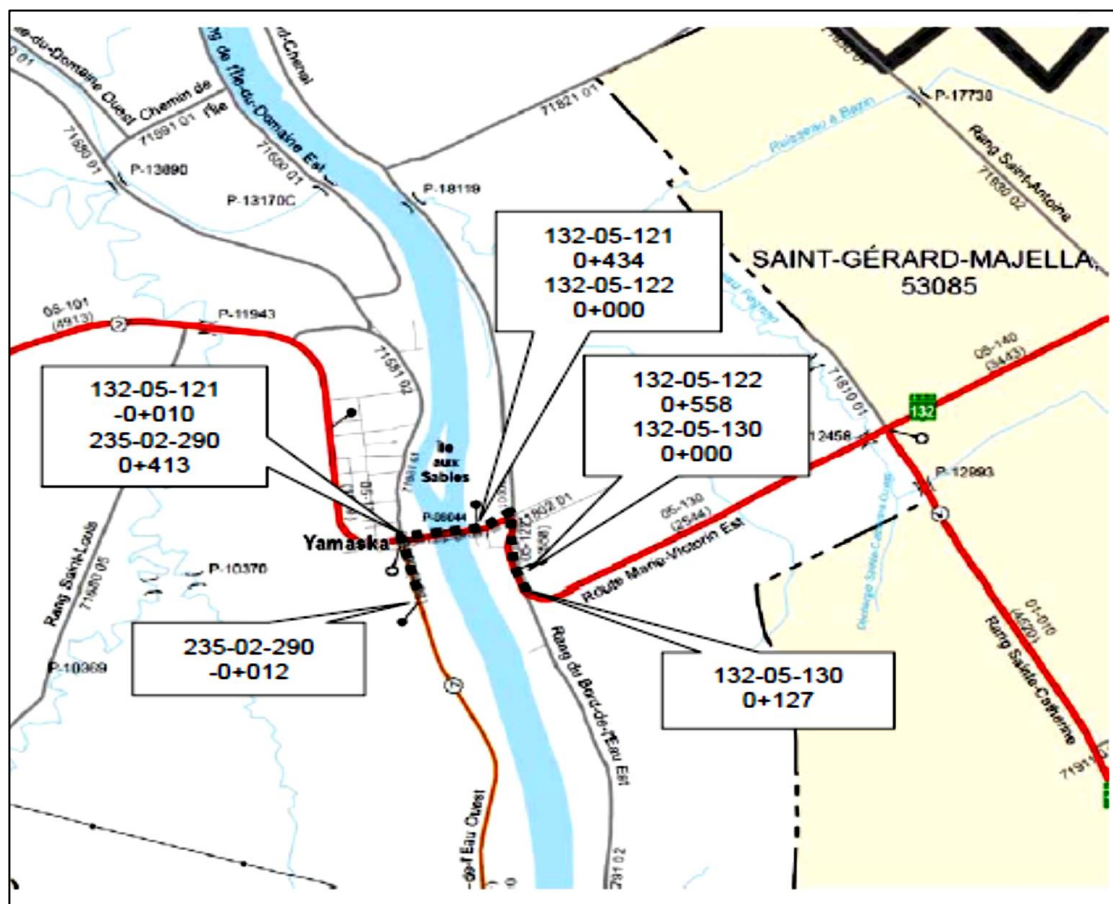
l'acquisition du terrain situé au 4, chemin Privé à Yamaska dans le projet de l'agrandissement de l'École intégrée de Yamaska, pavillon Notre-Dame. Au moment d'écrire ces lignes, nous attendions une réponse de la Commission scolaire. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du projet.

## TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LES ROUTES 235 ET 132 ET SUR LE PONT CAMILLE-PARENTEAU

### DEBUT DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES

La Municipalité a été informée par le ministère des Transports (MTQ) qu'un processus d'appel d'offres public est en cours en vue d'effectuer des travaux d'asphaltage sur les routes 235 et 132, dans la Municipalité de Yamaska. Le pont Camille Parenteau est inclus dans ces travaux d'asphaltage. L'appel d'offres sera publié sous peu par l'entremise du Système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec, à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Il s'agit du dossier 8601-20-0902.

À noter que les détails des entraves et l'échéancier seront confirmés après l'octroi du contrat. Ces travaux sont prévus débuter entre juillet et octobre prochain si le plus bas soumissionnaire est jugé conforme selon les règles d'appel d'offres public du Québec tout en tenant compte des impondérables liés à la situation actuelle du COVID-19.



**Aujourd'hui, le soleil s'est levé à 8h12**

Au lendemain de la terrible explosion de la bombe atomique sur Nagasaki, en août 1945, le Père Benoit Lacroix, dominicain, avait lu cette manchette dans le journal de Nagasaki : **Aujourd'hui, le soleil s'est levé à 8h12.** Suite à cette lecture, le Père Lacroix s'émerveilla et il fit cette réflexion : « La vie malgré tout. Vraiment malgré et malgré nous. »

L'animateur de Second Regard à Radio-Canada, Alain Crevier demanda au Père Benoit Lacroix comment il pouvait expliquer son émerveillement constant face à la vie malgré les événements qui bousculent tant le monde ? Le Père Lacroix de lui répondre : « Je n'ai aucun mérite. Le beau sera toujours plus beau que le laid. Le bien sera toujours meilleur que le mal. Le bien est irréversible. »

Malgré la pandémie de la Covid-19, la vie continue malgré tout, malgré nous. Tout croyant et prêtre que je suis, avant de regarder le Ciel, je regarde la vie surgir la vie autour de moi ; dans mes marches quotidiennes, je m'émerveille en voyant les gens préparer leur terrain pour l'été qui vient. Ils me protègent de la déprime dans laquelle je pourrais sombrer. A leur façon, ils disent : La vie continue malgré tout, malgré nous, ne nous décourageons pas : **ÇA VA BIEN ALLER.**

**A propos des services religieux dans nos trois communautés chrétiennes.**

En solidarité avec toutes les personnes soignantes, toutes celles qui travaillent pour enrayer la pandémie et celles qui respectent les consignes de la distanciation sociale, la paroisse Saint-Michel continuera à observer rigoureusement toutes les consignes des autorités civiles et de la santé publique. Cela signifie qu'il n'y aura pas de services religieux (messes du dimanche et de semaine, baptême, mariage, funérailles) tant et aussi longtemps que les autorités civiles et de la santé l'ordonneront.

Tout le temps que durera l'épidémie de la Covid-19, les portes des églises de Yamaska et de Saint-David seront FERMÉES. Cependant, strictement en privé, je continuerai à célébrer, chaque jour vers les 11h00, la messe pour tous les paroissiens et paroissiennes vivants et décédés.

Chaque dimanche à midi (12 h 00), les cloches des églises de Yamaska et Saint-David sonneront jusqu'au jour où nous pourrons nous rassembler à nouveau dans nos églises paroissiales.



Il est toujours possible de communiquer avec moi au 450 789-2115, si vous le désirez ne serait-ce que pour parler ou donner de vos nouvelles.

Je vous aime.

*Lionel Émard, Ptre-Curé*

## Avis à tous les piétons qui doivent circuler sur le pont Camille-Parenteau

Afin de respecter les consignes de distanciation physique prescrites par la Santé publique, nous vous demandons d'emprunter les trottoirs du pont dans le même sens que la circulation automobile...



### **La « Fête du Nautisme » du 12 juillet prochain est annulée pour 2020.**

Compte tenu de l'incertitude de la situation, toute la préparation nécessitant la tenue de la Fête du nautisme et des recommandations du gouvernement :

« QUÉBEC, le 10 avril 2020 /CNW Telbec/ - Dans un contexte où certaines mesures sanitaires mises en place pour protéger les Québécois de la COVID-19 devront être respectées à plus long terme, le gouvernement du Québec demande l'annulation des festivals, ainsi que des événements publics sportifs et culturels prévus sur le territoire québécois pour la période allant jusqu'au 31 août 2020. »

Merci de votre compréhension !



Semaine de la Santé mentale  
Du 4 au 10 mai 2020

etrebiendanssatete.ca

# RESSENTIR

c'est recevoir un message



David Boudrenault  
Participante

MOUVEMENT  
SANTÉ MENTALE  
QUÉBEC

Promouvoir, Soutenir, Outiller.

7 ASTUCES  
POUR SE RECHARGER

Tous ensemble  
pour une bonne santé mentale

PRÉSENT PARTOUT AU QUÉBEC ET ENCASSÉ DANS LES RÉGIONS PAR L'ACTION DE SES ORGANISMES MEMBRES :

AMQ • ASQ • ASQJ • ASQV • ASQW • ASQX • ASQY • ASQZ • ASQAA • ASQAB • ASQAC • ASQAD • ASQAE • ASQAF • ASQAG • ASQAH • ASQAI • ASQAJ • ASQAK • ASQAL • ASQAM • ASQAN • ASQAO • ASQAP • ASQAQ • ASQAR • ASQAS • ASQAT • ASQAU • ASQAV • ASQAW • ASQAX • ASQAY • ASQAZ • ASQBA • ASQBB • ASQBC • ASQBD • ASQBE • ASQBF • ASQBG • ASQBH • ASQBI • ASQBJ • ASQBK • ASQBL • ASQBM • ASQBN • ASQBO • ASQBQ • ASQBR • ASQBS • ASQBT • ASQBU • ASQBV • ASQBW • ASQBX • ASQBZ • ASQCA • ASQCB • ASQCC • ASQCD • ASQCE • ASQCF • ASQCG • ASQCH • ASQCI • ASQCJ • ASQCK • ASQCL • ASQCM • ASQCN • ASQCO • ASQCQ • ASQCR • ASQCS • ASQCT • ASQCU • ASQCV • ASQCW • ASQCX • ASQCZ • ASQDA • ASQDB • ASQDC • ASQDD • ASQDE • ASQDF • ASQDG • ASQDH • ASQDI • ASQDJ • ASQDK • ASQDL • ASQDM • ASQDN • ASQDO • ASQDQ • ASQDR • ASQDS • ASQDT • ASQDU • ASQDV • ASQDW • ASQDX • ASQDY • ASQDZ • ASQEA • ASQEB • ASQEC • ASQED • ASQEE • ASQEF • ASQEG • ASQEH • ASQEI • ASQEJ • ASQEK • ASQEL • ASQEM • ASQEN • ASQEO • ASQEQ • ASQER • ASQES • ASQET • ASQEU • ASQEV • ASQEW • ASQEX • ASQEY • ASQEZ • ASQFA • ASQFB • ASQFC • ASQFD • ASQFE • ASQFF • ASQFG • ASQFH • ASQFI • ASQFJ • ASQFK • ASQFL • ASQFM • ASQFN • ASQFO • ASQFQ • ASQFR • ASQFS • ASQFT • ASQFU • ASQFV • ASQFW • ASQFX • ASQFY • ASQFZ • ASQGA • ASQGB • ASQGC • ASQGD • ASQGE • ASQGF • ASQGG • ASQGH • ASQGI • ASQGJ • ASQGK • ASQGL • ASQGM • ASQGN • ASQGO • ASQGQ • ASQGR • ASQGS • ASQGT • ASQGU • ASQGV • ASQGW • ASQGX • ASQGY • ASQGZ • ASQHA • ASQHB • ASQHC • ASQHD • ASQHE • ASQHF • ASQHG • ASQHH • ASQHI • ASQHJ • ASQHK • ASQHL • ASQHM • ASQHN • ASQHO • ASQHQ • ASQHR • ASQHS • ASQHT • ASQHU • ASQHV • ASQHW • ASQHX • ASQHY • ASQHZ • ASQIA • ASQIB • ASQIC • ASQID • ASQIE • ASQIF • ASQIG • ASQIH • ASQII • ASQIJ • ASQIK • ASQIL • ASQIM • ASQIN • ASQIO • ASQIQ • ASQIR • ASQIS • ASQIT • ASQUI • ASQIV • ASQIW • ASQIX • ASQIY • ASQIZ • ASQJA • ASQJB • ASQJC • ASQJD • ASQJE • ASQJF • ASQJG • ASQJH • ASQJI • ASQJJ • ASQJK • ASQJL • ASQJM • ASQJN • ASQJO • ASQJQ • ASQJR • ASQJS • ASQJT • ASQJU • ASQJV • ASQJW • ASQJX • ASQJY • ASQJZ • ASQKA • ASQKB • ASQKC • ASQKD • ASQKE • ASQKF • ASQKG • ASQKH • ASQKI • ASQKJ • ASQKK • ASQKL • ASQKM • ASQKN • ASQKO • ASQKQ • ASQKR • ASQKS • ASQKT • ASQKU • ASQKV • ASQKW • ASQKX • ASQKY • ASQKZ • ASQLA • ASQLB • ASQLC • ASQLD • ASQLE • ASQLF • ASQLG • ASQLH • ASQLI • ASQLJ • ASQLK • ASQLL • ASQLM • ASQLN • ASQLO • ASQLQ • ASQLR • ASQLS • ASQLT • ASQLU • ASQLV • ASQLW • ASQLX • ASQLY • ASQLZ • ASQMA • ASQMB • ASQMC • ASQMD • ASQME • ASQMF • ASQMG • ASQMH • ASQMI • ASQMJ • ASQMK • ASQML • ASQMM • ASQMN • ASQMO • ASQMQ • ASQMR • ASQMS • ASQMT • ASQMU • ASQMV • ASQMW • ASQMX • ASQMY • ASQMZ • ASQNA • ASQNB • ASQNC • ASQND • ASQNE • ASQNF • ASQNG • ASQNH • ASQNI • ASQNJ • ASQNK • ASQNL • ASQNM • ASQNN • ASQNO • ASQNQ • ASQNR • ASQNS • ASQNT • ASQNU • ASQNV • ASQNW • ASQNX • ASQNY • ASQNZ • ASQOA • ASQOB • ASQOC • ASQOD • ASQOE • ASQOF • ASQOG • ASQOH • ASQOI • ASQOJ • ASQOK • ASQOL • ASQOM • ASQON • ASQOO • ASQOQ • ASQOR • ASQOS • ASQOT • ASQOU • ASQOV • ASQOW • ASQOX • ASQOY • ASQOZ • ASQPA • ASQPB • ASQPC • ASQPD • ASQPE • ASQPF • ASQPG • ASQPH • ASQPI • ASQPJ • ASQPK • ASQPL • ASQPM • ASQPN • ASQPO • ASQPQ • ASQPR • ASQPS • ASQPT • ASQPU • ASQPV • ASQPW • ASQPX • ASQPY • ASQPZ • ASQQA • ASQQB • ASQQC • ASQQD • ASQQE • ASQQF • ASQQG • ASQQH • ASQQI • ASQQJ • ASQQK • ASQQL • ASQQM • ASQQN • ASQQO • ASQQQ • ASQQR • ASQQS • ASQQT • ASQQU • ASQQV • ASQQW • ASQQX • ASQQY • ASQQZ • ASQRA • ASQRB • ASQRC • ASQRD • ASQRE • ASQRF • ASQRG • ASQRH • ASQRI • ASQRJ • ASQRK • ASQRL • ASQRM • ASQRN • ASQRO • ASQRQ • ASQRR • ASQRS • ASQRT • ASQRU • ASQRV • ASQRW • ASQRX • ASQRY • ASQRZ • ASQSA • ASQSB • ASQSC • ASQSD • ASQSE • ASQSF • ASQSG • ASQSH • ASQSI • ASQSJ • ASQSK • ASQSL • ASQSM • ASQSN • ASQSO • ASQSQ • ASQSR • ASQSS • ASQST • ASQSU • ASQSV • ASQSW • ASQSX • ASQSY • ASQSZ • ASQTA • ASQTB • ASQTC • ASQTD • ASQTE • ASQTF • ASQTG • ASQTH • ASQTI • ASQTJ • ASQTK • ASQTL • ASQTM • ASQTN • ASQTO • ASQTQ • ASQTR • ASQTS • ASQTT • ASQTU • ASQTV • ASQTW • ASQTX • ASQTY • ASQTZ • ASQUA • ASQUB • ASQUC • ASQUD • ASQUE • ASQUF • ASQUG • ASQUH • ASQUI • ASQUJ • ASQUK • ASQUL • ASQUM • ASQUN • ASQUO • ASQUQ • ASQUR • ASQUS • ASQUT • ASQUU • ASQUV • ASQUW • ASQUX • ASQUY • ASQUZ • ASQVA • ASQVB • ASQVC • ASQVD • ASQVE • ASQVF • ASQVG • ASQVH • ASQVI • ASQVJ • ASQVK • ASQVL • ASQVM • ASQVN • ASQVO • ASQVQ • ASQVR • ASQVS • ASQVT • ASQVU • ASQVV • ASQVW • ASQVX • ASQVY • ASQVZ • ASQWA • ASQWB • ASQWC • ASQWD • ASQWE • ASQWF • ASQWG • ASQWH • ASQWI • ASQWJ • ASQWK • ASQWL • ASQWM • ASQWN • ASQWO • ASQWQ • ASQWR • ASQWS • ASQWT • ASQWU • ASQWV • ASQWW • ASQWX • ASQWY • ASQWZ • ASQXA • ASQXB • ASQXC • ASQXD • ASQXE • ASQXF • ASQXG • ASQXH • ASQXI • ASQXJ • ASQXK • ASQXL • ASQXM • ASQXN • ASQXO • ASQXQ • ASQXR • ASQXS • ASQXT • ASQXU • ASQXV • ASQXW • ASQXX • ASQXY • ASQXZ • ASQYA • ASQYB • ASQYC • ASQYD • ASQYE • ASQYF • ASQYG • ASQYH • ASQYI • ASQYJ • ASQYK • ASQYL • ASQYM • ASQYN • ASQYO • ASQYQ • ASQYR • ASQYS • ASQYT • ASQYU • ASQYV • ASQYW • ASQYX • ASQYY • ASQYZ • ASQZA • ASQZB • ASQZC • ASQZD • ASQZE • ASQZF • ASQZG • ASQZH • ASQZI • ASQZJ • ASQZK • ASQZL • ASQZM • ASQZN • ASQZO • ASQZQ • ASQZR • ASQZS • ASQZT • ASQZU • ASQZV • ASQZW • ASQZX • ASQZY • ASQZZ

## Organismes

### Âge d'or

En raison de la situation actuelle concernant la Covid-19 nous annulons nos activités et la danse du 15 mai 2020 nous n'avons d'autre choix que d'annuler et ce pour le bien de tous! Au plaisir de vous revoir après cette crise!

Merci de votre compréhension! Ça va bien aller!

Bonnes Vacances! Bel été!

Nicole Benoit  
Présidente

## Bibliothèque

En raison de la pandémie de la Covid-19, la bibliothèque est fermée et ce, jusqu'à nouvel ordre.



## HOMMAGE AUX AÎNÉS

### Bon anniversaire à :

Sœur Fernande Desrosiers (93 ans)

8 mai 1927

M. Edgar Mondou (91 ans)

10 mai 1929

#### L'équipe de l'Afeas Yamaska toujours présente malgré le confinement



Au cours du mois d'avril, les membres du conseil d'administration ont communiqué avec ses quatre-vingts (80) membres afin de faire un brin de jasette et s'informer de leur santé. Toutes ont répondu avec chaleur et ont démontré du bonheur à échanger et ainsi, briser l'isolement pour certaines.

Elles préconisent également **l'achat local** pour éviter les déplacements. C'est un plus pour les commerces de notre municipalité.

Deux membres ont même offert leurs services d'aide au besoin. Merci mesdames!

Pour info : 450 789-2175

#### L'Afeas Yamaska y participait



L'Afeas de Wickham recevait les membres de la région Centre-du-Québec en novembre 2019 lors de la campagne "Opération Tendre la Main".

Chaque présidente prenait une part active au rite cérémonial de cette activité empreinte d'émotion et de respect. Une rose était déposée au pied de l'arbre de paix identifiant une victime décédée sous le signe de la violence.

Chaque semaine, combien de victimes de ce fléau ? Trop, toujours trop!

***La violence n'est pas une perte de contrôle, mais une prise de pouvoir!***

#### Une saison écourtée ou reportée...

En raison des mesures annoncées pour limiter la propagation du Covid-19, nous invitons nos membres à nous contacter par téléphone si des renseignements additionnels vous sont nécessaires. Dans le contexte actuel, nous vous rappelons que l'Afeas se doit d'observer les directives du gouvernement du Québec. Nous devons adapter nos pratiques de travaux en cette période de distanciation physique.

Dès que la crise sera freinée, nous communiquerons avec vous afin de vous faire part des activités prévues. Ce sera un grand plaisir de vous retrouver en santé et ce, très bientôt, nous le souhaitons!

#### Toutes ensemble, nourrissons notre espoir!



Diane Bibeau  
Présidente

